



RÉUNION DU BUREAU

du 10 février 2026

Liste des délibérations
adoptées

- B - 2.01 Désignation d'un secrétaire de séance
- B - 2.02 Approbation procès-verbal du 20 janvier 2026
- B - 2.03 Point Comité Syndical du 25 février 2026

Date de mise en ligne : 26/02/2026



Réunion du Bureau

du 10 février 2026

B - 2.01

Désignation du secrétaire de séance

RAPPORT

Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN
Président

Le 10 février 2026, à 14 heures 30, les membres du Bureau du SERTRID, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, pour l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents : MM. Roger LAUQUIN, Jacques BONIN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Pierre VALLAT, Patrick MIESCH.

Nombre de présents : 5.

Nombre de votants : 5.

En application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur MIESCH est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

Ainsi délibéré au siège du S.E.R.T.R.I.D. le 10 février 2026, ladite délibération ayant été affichée par extrait et déposée en Préfecture conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À Bourogne, le 20 février 2026

Le Président

Roger LAUQUIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



Réunion du Bureau

du 10 février 2026

B - 2.02

**Approbation procès-verbal
Réunion du 20 janvier 2026**

RAPPORT

Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN
Président

Le 10 février 2026, à 14 heures 30, les membres du Bureau du SERTRID, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, pour l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents : MM. Roger LAUQUIN, Jacques BONIN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Pierre VALLAT, Patrick MIESCH.

Le Bureau, à l'unanimité :

- **APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2026.**

Ainsi délibéré au siège du S.E.R.T.R.I.D. le 10 février 2026, ladite délibération ayant été affichée par extrait et déposée en Préfecture conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

À Bourgne le 20 février 2026

Le Président

Roger LAUQUIN





RÉUNION DE BUREAU - 20 janvier 2026

Procès-verbal de séance

Étaient présents : MM. Jacques BONIN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Pierre VALLAT, Patrick MIESCH.

Était excusé : M. Roger LAUQUIN.

Assistaient : MM. Philippe BRIQUET, Laurent DUVERNOIS ; Mmes Sandrine RAMEY, Valérie QUONDAM.

Nombre de présents : 4.

Nombre de votants : 4.

Monsieur Jacques BONIN, premier vice-président, préside la séance en l'absence de Monsieur Roger LAUQUIN, président. Il ouvre la séance, procède à l'appel nominal et constate le quorum.

1.01 Désignation du secrétaire de séance

Monsieur MIESCH est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1.02 Approbation procès-verbal du 2 décembre 2025

Le procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

1.03 Marché à procédure adaptée : vidéosurveillance

A l'unanimité, le Bureau :

- attribue le marché à l'entreprise EIFFAGE, dont l'offre est économiquement la plus avantageuse au regard des critères retenus (prix : 40% ; valeur technique : 45% ; certifications : 15%).
- autorise la signature dudit marché.

Montant du marché : 66 K €.

1.04 Marché à procédure adaptée : broyage des encombrants

A l'unanimité, le Bureau :

- attribue le marché à l'entreprise PIETRA (critère unique du prix).
- autorise la signature dudit marché.

Montant du marché : 31.30 € HT la tonne.

Durée du marché : 12 mois à compter de la notification au titulaire.

1.05 Avenant n° 1 au marché de fumisterie n° 2022-18

A l'unanimité, le Bureau autorise la signature d'un avenant n° 1 au marché de fumisterie n° 2022-18 attribué à l'entreprise DAMRYS

Montant initial du marché : 200 000 € HT annuels maximum

Le montant de l'avenant proposé est de 51 K € HT (+ 25.5%), afin d'intégrer des travaux supplémentaires dont le besoin ne pouvait être révélé qu'après un arrêt des fours

1.06 Ordre du jour du prochain Comité Syndical

L'ordre du jour prévisionnel de la réunion du 25 février prochain est porté à connaissance. Ce point est informatif et n'appelle pas de vote.

En l'absence de questions diverses et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

BOUROGNIÉ, le 27 janvier 2026

Pour le Président absent,
Le premier vice-président
Président



Jacques

Le secrétaire de séance,

Patrick MIESCH



Réunion du Bureau

du 10 février 2026

B - 2.03
Point sur l'ordre du jour
Comité Syndical du 25 février 2026

RAPPORT

Présenté par Monsieur Roger LAUQUIN
Président

Le 10 février 2026, à 14 heures 30, les membres du Bureau du SERTRID, légalement convoqués, se sont réunis au siège administratif du SERTRID, sous la présidence de Monsieur Roger LAUQUIN, pour l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Étaient présents : MM. Roger LAUQUIN, Jacques BONIN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Pierre VALLAT, Patrick MIESCH.

Nombre de présents : 5.

Nombre de votants : 5.

L'ordre du jour prévisionnel du prochain Comité Syndical, prévu le 25 février, a été complété comme suit :

N°	Objet	Rapporteur
CS 1.01	Appel nominal	Roger LAUQUIN
CS 1.02	Désignation du secrétaire de séance	Roger LAUQUIN
CS 1.03	Approbation Bulletin Officiel du 17 décembre 2025	Roger LAUQUIN
CS 1.04	Compte-rendu de décisions (Bureau et Président)	Roger LAUQUIN
CS 1.05	Débat d'orientations budgétaires 2026	Jacques BONIN
CS 1.06	Modification de l'autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026	Jacques BONIN
CS 1.07	Convention avec GBCA : prise en charge par le SERTRID des coûts liés à la procédure de cessation d'activités consécutifs à la cession du quai de Danjoutin	Roger LAUQUIN
CS 1.08	Plan de formation 2026	Jean-Luc ANDERHUEBER
CS 1.09	Conventions de formation avec le Centre de Gestion	Jean-Luc ANDERHUEBER
CS 1.10	Adhésion au service d'inspection en santé et sécurité au travail proposé par le Centre de Gestion	Jean-Luc ANDERHUEBER
CS 1.11	Convention de répartition avec GBCA des frais de formation suite à mutation	Jean-Luc ANDERHUEBER
	Questions diverses	

Cet ordre du jour peut être modifié ou complété. Ce point est informatif et n'appelle pas de vote.

Ainsi délibéré au siège du S.E.R.T.R.I.D. le 10 février 2026, ladite délibération ayant été affichée par extrait et déposée en Préfecture conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage

À Bourgneuf, le 20 février 2026

Le Président



Roger LAUQUIN